

Sécurisation des déplacements : étude CEREMA

L'après-midi et la soirée de diagnostic en marchant et de réunions en groupes de travail prévues le 1^{er} février ont été reportées au **mercredi 29 mars**. Si vous n'avez pas eu le temps de le faire avant la date limite indiquée dans notre précédent bulletin municipal, il vous reste donc encore quelques semaines pour vous inscrire.

Pour cela, une seule adresse : participationcitoyenne@ville-charnecles.fr



La compagnie Infusion en résidence

Du 11 au 19 février, nous accueillons en résidence **la compagnie de théâtre Infusion** au gymnase.

Deux comédiennes professionnelles vont donc, une semaine durant, travailler à la création de leur spectacle. Des temps de rencontre avec cette compagnie sont prévus afin de permettre à chaque personne qui le souhaite de venir assister à des répétitions ouvertes au public. Ces moments partagés seront suivis d'un temps d'échange avec les comédiennes.

Trois créneaux sont prévus, avant une représentation publique du spectacle en l'état de création le dimanche en fin de résidence.

Nous vous espérons nombreux

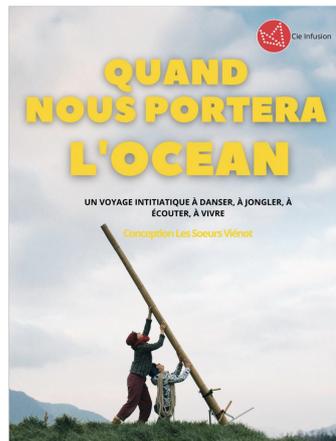
Lieu : gymnase de Charnècles

Répétitions ouvertes au public (gratuit) :

- **Mardi 14 février de 11h00 à 12h00**
- **Mercredi 15 février de 11h00 à 12h00**
- **Samedi 18 février de 11h00 à 12h00**

Spectacle de sortie de Résidence (gratuit) :

- **Dimanche 19 février à 18h00**



CULTURE **BIBLIOTHÈQUES**
en PAYS VOIRONNAIS



SAMEDI 4 MARS -10H
PILOU, RACONTE
NOUS UNE HISTOIRE !
HISTOIRES ET COMPTINES POUR LES 18 MOIS-3 ANS
MÉDIATHÈQUE DE CHARNÈCLES
LES MOTS PASSANT

Gratuit - Dans la limite des places disponibles
Inscription par mail recommandée
bib.charnecles@paysvoironnais.com



Boudin à la Chaudière des Echos de Chartreuse

La Société de Trompe de Chasse « Les Echos de Chartreuse » organise son traditionnel Boudin à la Chaudière.

Vente : Place du marché, le **dimanche 5 mars 2023 de 8h30 à 13h00**.

Notre boudin est issu de produits de qualités qui lui confèrent un goût incomparable et très crémeux.

Réservations chaudement recommandées auprès d'Arnaud Goron au **06 73 24 93 52**.

Sur place dégustation et buvette : café, vin chaud, kir et boissons non alcoolisées vous attendent.

Les Echos de Chartreuse seront honorés de votre visite participative.



Le chèque énergie : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Si vous avez un chèque énergie, à votre nom, par courrier chez vous (il vous est envoyé à la dernière adresse que vous avez indiquée).

Comment faire pour bénéficier du chèque énergie ?

Il n'y a aucune démarche à accomplir pour recevoir le chèque énergie : il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus au 30 septembre. L'administration fiscale établit chaque année la liste des bénéficiaires du chèque énergie en fonction de 2 critères :

- le revenu fiscal de référence (RFR) du ménage déclaré chaque année. Si deux foyers fiscaux occupent un même logement (F13216) ;
- la composition du ménage (personnes vivant sous le même toit).

Pour bénéficier du chèque énergie, il faut en outre habiter pour sa résidence principale dans un logement imposable.

Toutes les informations ici : <https://www.chequenenergie.gouv.fr/>

Même si vous n'êtes pas imposable

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement va attribuer deux aides exceptionnelles pour aider les ménages à payer leurs factures d'énergie :

Pour 12 millions de ménages : un chèque énergie exceptionnel

Si vous êtes déjà bénéficiaire du chèque énergie au titre de 2022, vous recevrez un chèque énergie complémentaire de 200 €. Pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est supérieur ou égal 10 800 € et inférieur à 17 400 €, vous recevrez un chèque énergie de 100 €. Ce chèque énergie exceptionnel est **envoyé automatiquement** à partir de fin décembre, sans aucune démarche de votre part.

Vous vous chauffez au fioul ?

Chèque énergie exceptionnel opération fioul

Si vous êtes bénéficiaires du chèque énergie 2022 et si **vous avez utilisé votre dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique : vous avez dû recevoir automatiquement un chèque exceptionnel fioul d'un montant de 200 € en novembre 2022.**

Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un portail de demande en ligne **est à votre disposition** pour vous permettre de demander, **sous réserve d'éligibilité**, un chèque énergie d'un montant de 200 € ou 100 € en fonction de votre situation.

Si vous n'avez pas reçu de chèque énergie exceptionnel fioul 2022, **vous pourrez vérifier votre éligibilité aux chèques énergie exceptionnels et fioul 2022 sur un simulateur.**

Vous vous chauffez au bois ?

Un portail de **demande en ligne est à disposition** pour vous permettre de demander, **sous réserve d'éligibilité**, un chèque énergie d'un montant de 50 € à 200 € en fonction de votre situation. **Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie exceptionnel bois 2022 à partir de mi-février sur le simulateur sur ce même portail.**

Adresse unique du portail, que vous vous chauffiez au fuel ou au bois : <https://chequefioul.asp-public.fr/>

Le simulateur pour vérifier votre éligibilité : <https://www.chequenenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Attention : le chèque exceptionnel bois et le chèque exceptionnel fioul 2022 ne sont pas cumulables.

us êtes éligible, vous recevrez automatiquement votre
à l'administration fiscale).



ux services fiscaux l'année précédente, même si on ne paie pas d'impôt sur le revenu.

ement, les deux RFR sont pris en compte (définition du RFR sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré).

A retenir :

ole, vous ne pourrez bénéficier du chèque énergie que **si vous avez rempli une déclaration de revenus**.

Et pour vos déplacements ?

Indemnité carburant 2023 : 100 euros pour les travailleurs modestes.

Alors que la « remise carburant » à la pompe a pris fin le 31 décembre 2022, la mesure est remplacée en 2023 par une « **indemnité carburant** ». Cette aide concerne désormais uniquement **les 10 millions de travailleurs les plus modestes** qui utilisent leur véhicule (voiture ou deux-roues) pour aller travailler.

Le montant de celle-ci est fixée à **100 euros pour l'ensemble de l'année 2023**.

Toutes les informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/remise-carburant-fonctionnement>

Besoin d'aide ?



Pour vous accompagner dans les démarches, le CCAS organise des permanences, sur rendez-vous (par téléphone à l'accueil de la mairie, coordonnées et horaires en page suivante) :

- **Mardi 14 février de 17h00 à 18h00**
- **Lundi 20 février de 17h00 à 18h00**

Pour les entreprises aussi...

Retrouvez sur le site internet de la commune, en page Actualités, un courrier du Préfet et du Directeur départemental des Finances publiques de l'Isère.

La MIFE au service de votre parcours professionnel...

... un service proposé par la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan qui vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans votre projet professionnel.

Maison
de l'Emploi
Pays Voironnais | Sud Grésivaudan

NOS MISSIONS :

- **Accompagnement individuel des salariés** pour un projet d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de reconversion, de création d'entreprise...
- **Accompagnement renforcé pour les Séniors** (+ 45 ans)
- **Accompagnement des entreprises** (- 250 salariés) / Dispositif SAME Sécu'R : sensibilisation du dirigeant sur les dispositifs de formation afin de sécuriser les parcours des salariés ou d'envisager leur évolution au sein de la structure. Informations collectives et entretiens individuels sont proposés aux salariés intéressés.
- **Prestations** : accompagnement VAE– Bilan professionnel pour les agents territoriaux (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Ville de Voiron)

Réunions d'info salariés : des réunions d'information sur les dispositifs de formation et la VAE sont régulièrement proposées aux salariés. Prochaine réunion le **jeudi 9 mars à 18h sur la VAE** (en présentiel ou en visio). Sur inscription : www.emploi-pvsg.org/evenements. À l'issue de ces réunions vous pouvez prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller expert dans l'accompagnement.

Les conseillers vous accueillent sur rendez-vous à Voiron : 04.76.93.17.18. Plus d'infos sur www.emploi-pvsg.org

Histologe - un service public pour les locataires

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires déploie sa plateforme numérique HISTOLOGE (<https://histologe.beta.gouv.fr>) pour permettre le signalement de situations de Mal logement en décrivant les problèmes rencontrés.

Il s'agit d'un service public, gratuit, qui ne nécessite pas de créer de compte.

Le sou lance sa désormais traditionnelle vente de fromage en provenance de la ferme de Plantimay et du comté du Jura.

Vous pouvez passer et payer votre commande en ligne directement sur <https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-laiques-de-charnecles>

Les commandes seront prises jusqu'au 13 février et la distribution se fera le 21 février salle du Pont Romain.

Vente de fromages de la ferme de Plantimay et Fromages du Jura

N'hésitez pas et faites en profiter vos familles, amis et collègues de travail

<https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-laiques-de-charnecles/boutiques/vente-fromage-2023>

Assortiment de 3 Fromages à Raclette (6 pers) 26 € / 15kg
• La boîte à fromage (4 fromages) 15 €
• Comté 8 mois D'affinage 7.50 € / 500g
• Comté 14 mois D'affinage 9.50 € / 500g
• Morbier 7.50 € / 500g

Commande Jusqu'au 13 Février
Distribution le 21 février à 16h30
Salle du pont Romain

scannez le QR code

communauté de communes des Helloasso
tel : 07.49.39.16.94

Nouveau à Charnècles

Béatrice Belmont Naturopathe - Conseil en nutrition - Réflexologie plantaire

Les adresses : 65 route de la Gouterie à CHARNECLES. Et les lundis : 5 rue Dode à VOIRON

Les rendez-vous s'effectuent aux cabinets, à domicile ou en visio sur rendez-vous au 06-32-46-87-29 ou par mail beabel38@gmail.com.

Pour plus de renseignements, consultez la page Facebook : <https://www.facebook.com/beabel38/>



Contacts

- **Service périscolaire** : scolaire@ville-charnecles.fr
- **Urbanisme** : urbanisme@ville-charnecles.fr
- **CCAS** : ccas@ville-charnecles.fr

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi, mercredi, jeudi, samedi* : 9h00 - 11h30

Lundi, jeudi : 14h30 - 16h30

* : 1er et 3ème samedi du mois, hors vacances scolaires

Accueil mairie : 04.76.91.07.29 - accueil@ville-charnecles.fr